

FCP UNIVERS AMBITION CEA
SITUATION ANNUELLE ARRETEE AU 31 DECEMBRE 2016

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES ETATS
FINANCIERS ANNUELS ARRETES AU 31 DECEMBRE 2016

Introduction

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre conseil d'administration, nous avons examiné les états financiers du Fond Commun de Placement «UNIVERS AMBITION CEA», comprenant le bilan arrêté au 31 décembre 2016, ainsi que l'état de résultat, l'état de variation de l'actif net pour l'exercice clos à cette date, et des notes contenant un résumé des principales méthodes comptables et d'autres notes explicatives. Ces états financiers font apparaître un total bilan de 174 611 dinars et un bénéfice net de la période de 2 635 dinars.

Responsabilité de la direction dans l'établissement et la présentation des états financiers :

La direction du gestionnaire du fond est responsable de l'établissement et de la présentation sincère de ces états financiers, conformément aux normes comptables tunisiennes. Cette responsabilité comprend : la conception, la mise en place et le suivi d'un contrôle interne relatif à l'établissement et la présentation sincère d'états financiers ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, ainsi que la détermination d'estimations comptables raisonnables au regard des circonstances.

Responsabilité de l'auditeur

Les états financiers ont été arrêtés sous la responsabilité de la Société du Conseil et de l'Intermédiation Financière « SCIF », gestionnaire du fond. Notre responsabilité est d'exprimer une opinion sur ces états financiers sur la base de notre audit.

Nous avons effectué notre audit selon les normes de la profession applicables en Tunisie. Ces normes requièrent de notre part de nous conformer aux règles d'éthique et de planifier et de réaliser l'audit pour obtenir une assurance raisonnable que les états financiers ne comportent pas d'anomalies significatives.

Un audit implique la mise en œuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations fournies dans les états financiers. Le choix des procédures relève du jugement de l'auditeur, de même que l'évaluation du risque que les états financiers contiennent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. En procédant à ces évaluations du risque, l'auditeur prend en compte le contrôle interne en vigueur dans l'entité relatif à l'établissement et la présentation sincère des états financiers afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité de celui-ci.

Un audit comporte également l'appréciation du caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que l'appréciation de la présentation de l'ensemble des états financiers.

Nous estimons que les éléments probants recueillis sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Opinion

A notre avis, les états financiers sont réguliers et sincères et donnent, pour tout aspect important, une image fidèle de la situation financière du Fonds Commun de Placement «UNIVERS AMBITION CEA » au 31 décembre 2016, ainsi que le résultat de ses opérations et la variation de l'actif net pour l'exercice clos à cette date conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie.

Paragraphe d'observation

Sans remettre en cause l'opinion exprimée dans le paragraphe ci-dessus, nous estimons utile d'attirer votre attention sur l'observation suivante :

- ✓ Les disponibilités non utilisées représentent 2.18% de l'actif total au 31 décembre 2016. Ces disponibilités sont en dessus de la limite maximale de 2% de l'actif exigée par le **décret n° 99-2773 du 13 Décembre 1999** portant fixation des conditions d'ouverture des « Comptes d'Epargne en Actions », des conditions de leur gestion et de l'utilisation des sommes et des titres qui y sont déposés tel que modifié par le **décret n°2002-1727 du 29 Juillet 2002**.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes de la profession, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Conformément aux dispositions de l'article 20 du code des Organismes de Placement Collectif, nous avons examiné les informations données dans le rapport sur la gestion du Fonds, mis à la disposition des porteurs de parts. Ces informations n'appellent de notre part aucune remarque particulière.

En application des dispositions de l'article 3 de la loi 94-117 du 14 novembre 1994 tel que modifié par la loi 2005-96 du 18 octobre 2005, et sur la base de nos travaux effectués conformément aux normes de révision comptable généralement admises en la matière, nous n'avons pas relevé des insuffisances qui sont de nature à affecter l'efficacité et la fiabilité du système de contrôle interne relatif au traitement de l'information comptable et à la préparation des états financiers.

Tunis, 29 mars 2017

Le Commissaire aux Comptes

ECC MAZARS

Mohamed Ali ELAOUANI CHERIF

BILAN

arrêté au 31 décembre 2016

(unité : en Dinars)

ACTIF	Notes	31/12/2016	31/12/2015
AC1- Portefeuille-titres	3.1		
Actions et droits rattachés		170 805,349	104 065,060
Obligations et valeurs assimilées de l'Etat		0,000	0,000
AC2- Placements monétaires et disponibilités	3.3		
Placements monétaires		0,000	0,000
Disponibilités		3 805,735	1 655,439
AC3- Créances d'exploitation			
Autres débiteurs		0,000	0,000
TOTAL ACTIF		174 611,084	105 720,499
PASSIF			
PA1- Opérateurs créditeurs	3.5	753,394	96,469
PA2- Autres créditeurs divers	3.5	2 032,768	1 743,671
TOTAL PASSIF		2 786,162	1 840,140
ACTIF NET		171 824,922	103 880,359
CP1- Capital	3.7	173 218,933	103 113,350
CP2- Sommes distribuables	3.8		
Sommes distribuables des exercices antérieurs		10,219	3,749
Sommes distribuables de l'exercice		-1 404,230	763,260
ACTIF NET		171 824,922	103 880,359
TOTAL PASSIF ET ACTIF NET		174 611,084	105 720,499

ETAT DE RESULTAT

Du 01 janvier au 31 Décembre 2016

(unité : en Dinars)

	Notes	Du 01/01/2016 Au 31/12/2016	Du 01/01/2015 Au 31/12/2015
PR1- Revenus du portefeuille-titres	3.2		
Revenus des actions		4 899,430	3 415,000
Revenus des obligations et valeurs assimilées de l'Etat		0,000	896,988
PR2- Revenus des placements monétaires	3.4	174,512	49,213
TOTAL DES REVENUS DES PLACEMENTS		5 073,942	4 361,201
CH1- Charges de gestion des placements	3.6	-2 919,314	-1 604,584
REVENU NET DES PLACEMENTS		2 154,628	2 756,617
PR3- Autres produits		0,000	0,000
CH2- Autres charges	3.6	-2 479,836	-2 097,618
RESULTAT D'EXPLOITATION		-325,208	658,999
PR4- Régularisation du résultat d'exploitation		-1 079,022	104,261
SOMMES DISTRIBUABLES DE L'EXERCICE	3.8	-1 404,230	763,260
PR4- Régularisation du résultat d'exploitation (annulation)		1 079,022	-104,261
Variation des plus (ou moins) values potentielles sur titres		4 374,204	-13 102,746
Plus (ou moins) values réalisées sur cession de titres		-494,265	457,346
Frais de négociation de titres		-919,238	-479,616
RESULTAT NET DE L'EXERCICE		2 635,493	-12 466,017

VARIATION DE L'ACTIF NET

Du 01 janvier au 31 Décembre 2016

(unité : en Dinars)

	Du 01/01/2016 Au 31/12/2016	Du 01/01/2015 Au 31/12/2015
AN1- Variation de l'actif net résultant des opérations d'exploitation		
Résultat d'exploitation	-325,208	658,999
Variation des plus (ou moins) valeurs potentielles sur titres	4 374,204	-13 102,746
Plus (ou moins) valeurs réalisées sur cession de titres	-494,265	457,346
Frais de négociation de titres	-919,238	-479,616
AN2- Distributions de dividendes	-756,790	-1 209,210
AN3- Transactions sur le capital		
Souscriptions		
- Capital	74 876,520	11 312,280
- Régularisation des sommes non distribuables	-3 460,276	-1 504,563
- Régularisation des sommes distribuables	-1 114,110	104,703
Rachats		
- Capital	-4 497,978	-8,978
- Régularisation des sommes non distribuables	226,616	1,194
- Régularisation des sommes distribuables	35,088	-0,083
-droit de sortie	0,000	0,000
VARIATION DE L'ACTIF NET	67 944,563	-3 770,674
AN4- Actif net		
En début de l'exercice	103 880,359	107 651,033
En fin de l'exercice	171 824,922	103 880,359
AN5- Nombre de parts		
En début de l'exercice	13 114	11 855
En fin de l'exercice	20 953	13 114
VALEUR LIQUIDATIVE	8,200	7,921
AN6- Taux de rendement	4,25%	-11,65%

NOTES AUX ETATS FINANCIERS

Exercice clos le 31 décembre 2016

1. Présentation du Fond

FCP UNIVERS AMBTION CEA est un fond commun de placement de distribution de catégorie mixte, régi par le code des organismes de placement collectif dédié exclusivement aux titulaires de comptes CEA.

Il a été créé le 14 Février 2013 avec pour principal objet la gestion, au moyen de l'utilisation de ses fonds à l'exclusion de toutes autres ressources, d'un portefeuille de valeurs mobilières.

Les opérations de souscription et de rachat ont été ouvertes au public le 26 mars 2013.

La gestion du fond est assurée par la Société du Conseil et de l'Intermédiation Financière SCIF.

La BTK et la SCIF ont été désignées distributeurs des titres du FCP UNIVERS AMBITON CEA.

La BTK a été désignée dépositaire des titres et des fonds du FCP.

2. Référentiel d'élaboration des états financiers

Les états financiers arrêtés au **31 décembre 2016** sont établis conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie.

2.1. Principes comptables appliqués

Les états financiers sont élaborés sur la base de l'évaluation des éléments du portefeuille-titres à leur valeur de réalisation. Les principes comptables les plus significatifs se résument comme suit :

2.2. Prise en compte des placements et des revenus y afférents

Les placements en portefeuille titres sont comptabilisés au moment du transfert de propriété à leur prix d'achat. Les frais encourus à l'occasion de l'achat sont imputés en capital.

Les dividendes relatifs aux actions admises à la cote sont pris en compte en résultat à la date du détachement du coupon.

Les intérêts sur les bons de trésor assimilables sont pris en compte en résultat à mesure qu'ils sont courus.

2.3. Evaluation des placements :

Les placements en actions admises à la cote sont évalués, en date d'arrêté, à leur valeur de marché. La différence par rapport au prix d'achat ou par rapport à la clôture précédente constitue selon le cas, une plus ou moins-value potentielle portée directement en capitaux propres, en tant que sommes non distribuables. Elle apparaît comme composante du résultat net de l'exercice.

La valeur de marché applicable pour l'évaluation des titres admis à la cote, correspond au cours en bourse à la date du 31 décembre ou à la date antérieure la plus récente. Lorsque les conditions du marché d'un titre donné dégagent une tendance à la baisse exprimée par une réservation à la baisse ou une tendance à la hausse exprimée par une réservation à la hausse, le cours d'évaluation retenu est le seuil de réservation à la baisse dans le premier cas et le seuil de réservation à la hausse dans le deuxième cas.

Conformément aux normes comptables applicables aux OPCVM, les placements en bons de trésor assimilables sont évalués, postérieurement à leur comptabilisation initiale :

- à la valeur de marché lorsqu'ils font l'objet de transactions ou de cotation à une date récente ;
- au coût amorti lorsqu'ils n'ont pas fait l'objet, depuis leur acquisition, de transactions ou de cotation à un prix différent ;
- à la valeur actuelle lorsqu'il est estimé que ni la valeur de marché ni le coût amorti ne constitue une base raisonnable de la valeur de réalisation du titre et que les conditions de marché indiquent que l'évaluation à la valeur actuelle en application de la méthode actuarielle est appropriée.

2.4. Cession des placements

La cession des placements donne lieu à l'annulation des placements à hauteur de leur valeur comptable. La différence entre la valeur de cession et le prix d'achat du titre cédé constitue, selon le cas, une plus ou moins-value réalisée portée directement, en capitaux propres, en tant que sommes non distribuables. Elle apparaît également comme composante du résultat net de l'exercice.

Le prix d'achat des placements cédés est déterminé par la méthode du coût moyen pondéré.

3. Notes sur les éléments du bilan et de l'état de résultat

3.1. Note sur le portefeuille-titres

Le solde de ce poste s'élève au **31/12/2016 à 170 805,349** dinars et se détaille ainsi :

Actions et droits rattachés :

Actions et droits rattachés	Nombre de titres	Coût d'Acquisition	Valeur au 31/12/2016	% de l'Actif
ASSAD	750	5 831,040	4 563,750	2,61%
ATL	5 000	16 220,000	14 800,000	8,48%
ATTIJARI BANK	550	15 650,000	14 859,350	8,51%
BEST LEASE AA	1 000	2 100,000	1 760,000	1,01%
BIAT	170	13 376,000	15 063,870	8,63%
BNA	1 800	19 665,000	16 201,800	9,28%
BT	2 000	16 084,600	15 628,000	8,95%
CIL	280	4 071,200	4 200,000	2,41%
ESSOUKNA	1 500	5 790,000	5 778,000	3,31%
EURO-CYCLES	350	14 156,000	14 316,050	8,20%
ONE TECH HOLDING	1 400	9 660,955	11 914,000	6,82%
SAH	1 000	12 751,100	13 558,000	7,76%
SFBT	350	7 567,000	6 643,350	3,80%
SOMOCER	5 155	8 969,700	7 613,935	4,36%
SOTUVER	3 000	15 163,450	11 292,000	6,47%
UADH AA	1 170	7 956,000	5 768,100	3,30%
UNIMED	674	8 144,660	6 845,144	3,92%
Total actions et droits rattachés	26 149	183 156,705	170 805,349	97,82%

Les entrées en portefeuille titres durant l'année 2016 se détaillent ainsi :

Entrée en Portefeuille	
Désignation	Coût d'acquisition
Actions	107 402,610

Les sorties du portefeuille titres du **01^{er} janvier 2016** au **31 décembre 2016** se détaillent ainsi :

Sortie de portefeuille				
Désignation		Coût d'acquisition	Prix de cession	Plus ou moins-values réalisées
Actions		45 036,525	44 542,260	-494,265

3.2 Note sur les revenus de portefeuille titres

Les revenus du portefeuille titres totalisent **4 899.430** dinars au **31 décembre 2016** contre **4 311,988** dinars au **31 décembre 2015** et se détaillent ainsi :

Revenus des actions	du 01/01/2016 au 31/12/2016	du 01/01/2015 au 31/12/2015
Revenus des actions	4899,430	3415,000
Revenus des titres de créances émis par le Trésor négociables sur le marché financier	0,000	896,988
TOTAL	4 899,430	4 311,988

3.3. Note sur les placements monétaires et les disponibilités

Les montants placés sur le marché monétaire et les avoirs disponibles s'élèvent au **31/12/2016** à **3 805,735** dinars et se détaillent comme suit :

➤ Les disponibilités :

Disponibilités	Valeur au 31/12/2016	% de L'Actif
Avoirs en Banque	3 727,106	2,13%
Intérêts courus sur compte bancaire	78,629	0,05%
Total des disponibilités	3 805,735	2,18%

3.4. Note sur les revenus des placements monétaires

Les revenus des placements monétaires et la rémunération du compte de dépôt, durant l'année 2016, s'élèvent à **174,512** dinars et se détaillent comme suit :

Revenus des placements monétaires	du 01/01/2016 au 31/12/2016	du 01/01/2015 au 31/12/2015
Rémunération du compte de dépôt	174,512	49,213
TOTAL	174,512	49,213

3.5. Notes sur le passif

Le total des passifs exigibles s'élève au **31/12/2016** à **2 786,162** dinars et se détaille ainsi :

Désignation	31/12/2016	31/12/2015
Opérateurs Crédeurs	753,394	96,469
Gestionnaire	171,738	96,133
Dépositaire	581,656	0,336
Autres Crédeurs Divers	2 032,768	1 743,671
Commissaire aux comptes	1 583,847	1 680,185
Etat Impôts et Taxes	25,140	28,858
Conseil du Marché Financier	423,781	8,148
Charges à payer	0,000	26,480
TOTAL	2 786,162	1 840,140

3.6. Notes sur les charges

Nature des charges	du 01/01/2016 au 31/12/2016	du 01/01/2015 au 31/12/2015
Charges de gestion des placements	2 919,314	1 604,584
Commissions de gestion	1 747,994	1 221,515
Commissions de dépôt	1 171,320	383,069
Autres Charges	2 479,836	2 097,618
Honoraires du commissaire aux comptes	1 807,662	1 680,093
Redevances CMF sur les OPCVM	148,125	103,516
Etats Impôts et taxes	0,000	65,789
Publicité et publications	382,748	226,980
Frais Bancaires	141,301	21,240
TOTAL	5 399,150	3 702,202

3.7. Notes sur le capital

Les mouvements sur le capital au cours de l'année 2016 se détaillent ainsi :

Capital au 31/12/2015	
Montant	103 113,350
Nombre de titres	13 114
Nombre de porteurs de parts	24
Souscriptions réalisées	
Montant	74 876,520
Régularisation des sommes non distribuables	-3 460,276
Nombre de titres émis	8 340
Nombre de porteurs de parts nouveaux	1

Rachats effectués	
Montant	-4 497,978
Régularisation des sommes non distribuables	226,616
Nombre de titres rachetés	-501
Nombre de porteurs de parts sortants	-1
Capital au 31/12/2016	
Montant	173 218,933
Plus ou moins-values réalisées sur cession de titres	-494,265
Variation des plus ou moins-values potentielles sur titres	4 374,204
Frais de négociation de titres	-919,238
Régularisation des sommes non distribuables	-3 233,660
Modification comptable	
Nombre de titres	20 953
Nombre de porteurs de parts	24

3.8. Note sur les sommes distribuables

Les sommes distribuables correspondent aux résultats distribuables de l'exercice et des exercices antérieurs augmentés et/ou diminués des régularisations correspondantes effectuées à l'occasion des opérations de souscription et de rachat de parts.

	31/12/2016	31/12/2015
Résultats distribuables de l'exercice	-325,208	658,999
Régularisations de l'exercice	-1 079,022	104,261
Sommes distribuables de l'exercice	-1 404,230	763,260
Sommes distribuables des exercices antérieurs	10,219	3,749
Sommes distribuables	-1 394,011	767,009

4. Autres informations

4.1. Données par parts et ratios pertinents

	2016	2015	2014	2013
REVENUS DES PLACEMENTS	0,242	0,333	0,391	0,308
Charges de gestion des placements	-0,139	-0,122	-0,109	-0,087
REVENU NET DES PLACEMENTS	0,103	0,210	0,282	0,220
Autres produits	0,000	0,000	0,000	0,000
Autres charges	-0,118	-0,160	-0,186	-0,133
RESULTAT D'EXPLOITATION	-0,016	0,050	0,096	0,087
Régularisation du résultat d'exploitation	-0,051	0,008	0,006	0,011

SOMMES DISTRIBUABLES DE L'EXERCICE	-0,067	0,058	0,102	0,098
Variation des plus (ou moins) valeurs potentielles sur titres	0,209	-0,999	0,809	-1,171
Plus (ou moins) valeurs réalisées sur cession de titres	-0,024	0,035	-0,522	0,041
Frais de négociation de titres	-0,044	-0,037	-0,031	-0,058
Plus ou moins-values sur titres et frais de négociation	0,141	-1,001	0,256	-1,188
RESULTAT NET DE L'EXERCICE	0,126	-0,951	0,352	-1,101
Droits d'entrée et droits de sortie	0,000	0,000	0,000	0,000
Résultat non distribuable de l'exercice	0,141	-1,001	0,256	-1,188
Régularisation du résultat non distribuable	0,263	-0,115	-0,004	-0,086
Sommes non distribuables de l'exercice	0,404	-1,115	0,252	-1,274
Distribution de dividendes	0,058	0,102	0,098	0,000
VL	8,200	7,921	9,081	8,825

Ratios de Gestion des Placements		2015	2014	2013
Charges de gestion des placements/ Actif net moyen*	1,976%	1,550%	1,298%	0,999%
Autres Charges / Actif net moyen*	1,679%	2,027%	2,213%	1,523%
Résultat distribuable de l'exercice / Actif net moyen*	-0,951%	0,737%	1,214%	1,122%

* L'actif net moyen = somme de l'actif net de l'année / nombre de jours de l'année= 366 jours

4.2. Rémunération du gestionnaire

La gestion de FCP UNIVERS AMBITION CEA est confiée à la Société du Conseil et de l'Intermédiation Financière SCIF - Intermédiaire en Bourse. Celle-ci est chargée des choix des placements et de la gestion administrative et comptable du Fond.

La commission de gestion est de 1% HT l'an calculée sur la base de l'actif net quotidien et payable trimestriellement dans les 15 jours qui suivent.

4.3. Rémunération du dépositaire

La BTK assure les fonctions de dépositaire des avoirs de FCP UNIVERS AMBITION CEA. Elle est chargée à ce titre :

- de la conservation des titres de FCP UNIVERS AMBITION CEA.
- de l'encaissement des prix de vente des titres ainsi que des dividendes revenant à FCP UNIVERS AMBITION CEA

En contrepartie de ses services, la BTK perçoit une commission annuelle, qui est égale 0,1% HT de l'actif net prélevée quotidiennement et payable trimestriellement dans les 15 jours qui suivent, avec un minimum de 500 dinars, lequel minimum n'est pris en considération qu'à partir du deuxième exercice du fond.

4.4. Honoraires du Commissaire aux Comptes

Les honoraires du Commissaire aux Comptes sont à la charge de FCP UNIVERS AMBITION CEA. Les frais pris en charge aux titres de l'année 2016 sont de 1 807,622 dinars TTC.

4.5. Redevance CMF sur les OPCVM

La redevance perçue par le Conseil du Marché Financier sur FCP UNIVERS AMBITION CEA est fixée à 1/365 de 0,1% de l'actif net, arrêté quotidiennement.

La redevance acquittée par FCP UNIVERS AMBITION CEA au profit du CMF est calculée sur la base de l'actif net constaté lors de l'établissement de chaque valeur liquidative. L'actif net utilisé est celui calculé avant provisionnement des redevances dues au CMF de la journée.

Le montant de cette redevance est versé au CMF par le gestionnaire du fond, et ce, au plus tard le dernier jour ouvrable de la première quinzaine du mois suivant.

4.6. Frais de publications :

Il s'agit des frais de publications légales et d'insertions au Journal Officiel .

4.7. Frais bancaires :

Il s'agit des frais sur encaissement chèque et les frais des placements monétaires.